

2019 2020

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

LE COMMERCE DE GROS



cgi LES PROFESSIONNELS
DU NÉGOCE

#Les 32 organisations professionnelles adhérentes à la CGI

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE BRANCHE

Secteur alimentaire

- ✓ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées (FGFP)
- ✓ Union Nationale de Commerce en Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✓ Fédération Française des Syndicats de Négociants en Pommes de Terre et Légumes en Gros (FEDEPOM)
- ✓ Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPE)
- ✓ Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- ✓ FEDEV, Les métiers de la viande
- ✓ DISTRIPO (Boissons)
- ✓ Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)
- ✓ Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- ✓ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)
- ✓ Chambre Syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✓ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✓ Syndicat des Entreprises de Distribution de Produits d'Épicerie à Destination des Professionnels (SYNDDEPI)

Secteur non alimentaire

- ✓ Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac
- ✓ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✓ Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✓ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique Française (CSRPF)
- ✓ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✓ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)

Secteur interindustriel

- ✓ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✓ Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires, Chauffage, Climatisation et Canalisation (FNAS)
- ✓ Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- ✓ Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique (FDME)
- ✓ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✓ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✓ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INTERSECTORIELLES

- ✓ Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises
- ✓ Syndicat des Négociants et Commissionnaires à l'International (SNCI)
- ✓ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES GÉOGRAPHIQUES

- ✓ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✓ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✓ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)



Une année si particulière...

La crise de la COVID-19 que nous vivons actuellement, et qui est loin d'être terminée, nous a saisis, individuellement et collectivement. Son imprévisibilité, sa soudaineté, sa violence et les répercussions systémiques, sanitaires, sociétales, économiques, environnementales, qu'elle engendre sont encore difficiles à évaluer, à ce jour. Compenser « la crise » sera encore bien plus long ; des crises sociales de 2018 et 2019 qui avaient déjà impacté notre secteur, à la crise mondiale de la COVID-19, l'incertitude conjoncturelle et structurelle semble s'être installée durablement.

Acteur majeur de la chaîne de valeur du commerce, le commerce de gros, avec ses 150 000 entreprises et son million de salariés, a été très durement touché. Notre Confédération a fait face, soutenue par l'action concertée et l'engagement de ses 32 fédérations sectorielles et par un écosystème institutionnel construit de longue date. La CGI a fait preuve d'une grande agilité pour s'adapter et jouer pleinement son rôle grâce à des échanges constants avec le gouvernement et le monde institutionnel, à un partage d'informations en « temps réel » avec les fédérations et les

entreprises du secteur et à l'accompagnement de ces dernières dans la compréhension et la mise en place des mesures d'urgence décidées par l'État.

Aussi centrale soit-elle, la crise de la COVID-19 ne doit pas occulter **les nombreux dossiers structurants** sur lesquels la CGI travaille chaque jour. Car son objectif et ses actions sont ambitieux et engagés, guidés par la volonté de construire un environnement économique, social, fiscal, logistique et environnemental, favorable au développement des entreprises du Commerce de Gros partout en France. Pour remplir plus efficacement cette mission, la CGI a initié il y a un an, une réforme de fond de ses modes de fonctionnement, de son financement et de son organisation. Ce travail complexe, délicat mais absolument nécessaire a mis en lumière des divergences, des points communs et il a été conduit dans le respect des opinions de chacun et avec une grande liberté de parole, par des groupes de travail thématiques, à l'initiative de notre Bureau Exécutif. Je veux saluer, à ce titre, la très grande implication de nos fédérations qui ont contribué activement à la réussite de ce projet, finalisé dans les temps, malgré la COVID-19. Consolidée dans sa raison

d'être, la CGI est aujourd'hui en ordre de marche et prête à affronter les défis qui l'attendent...


Nous avons affronté la crise collectivement ; ensemble nous avons beaucoup appris et c'est ensemble, que nous allons repenser nos modèles à l'aune de ce contexte nouveau et être les acteurs engagés de la relance. En tant qu'organisation professionnelle, notre rôle est aussi mieux compris des pouvoirs publics et même des Français : 89 % des Français⁽¹⁾ souhaitent qu'à l'issue de la crise, les pouvoirs publics consultent davantage les Fédérations Professionnelles avant de prendre des décisions pour leur secteur.

Pour toutes ces raisons, j'ai confiance. J'ai confiance dans l'équipe de la CGI, dans l'engagement de nos fédérations et dans l'énergie, l'expertise, la capacité de travail et de résilience des entreprises de nos secteurs. Notre mission sera longue et complexe ; elle est déterminante pour dessiner un nouvel avenir aux activités du Commerce de Gros français !

Philippe Barbier,
Président de la CGI.

(1) Sondage Odoxa-Comfluence pour Les Echos - Radio Classique - juillet 2020

Le Bureau Exécutif de la CGI (août 2020)

 Philippe BARBIER Président	 Alain FRAGNAUD - FDME Vice-Président	 Christian BERTHE - UNGFL Vice-Président	 Jacques DERONZIER Personnalité qualifiée - Trésorier
 Marc HERVOUET Président d'Honneur	 Philippe de BECO - FNAS	 Gaël de CALAN - 2FPCO	 Éric DECROIX - SYNDDEPI
 Jean-François DUBOST Personnalité qualifiée	 Valérie LACHENAL - FFQ ⁽²⁾	 Alain LANDEC - FEDA	 Christophe LOISON - FEDALIS

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE LA CGI

- **Commission Juridique**
Président : Jacques-Olivier Boudin, UNGFL
Vice-Président titulaire CEPC (Commission examen des pratiques commerciales) : Hugues Bellina
Rapporteur : Pierre Perroy, CGI
- **Commission Fiscale**
Président : Bruno Gibaru, FEDA
Rapporteur : Pierre Perroy, CGI
- **Commission Sociale (CCN 3044)**
Isabelle Bernet-Denin, CGI
- **Commission Emploi Formation**
Isabelle Bernet-Denin, CGI
- **Commission Logistique et Transport**
Président : Éric Decroix, SYNDDEPI
- **Groupe de Travail Communication**
Rapporteur : Fanny Pollet, CGI

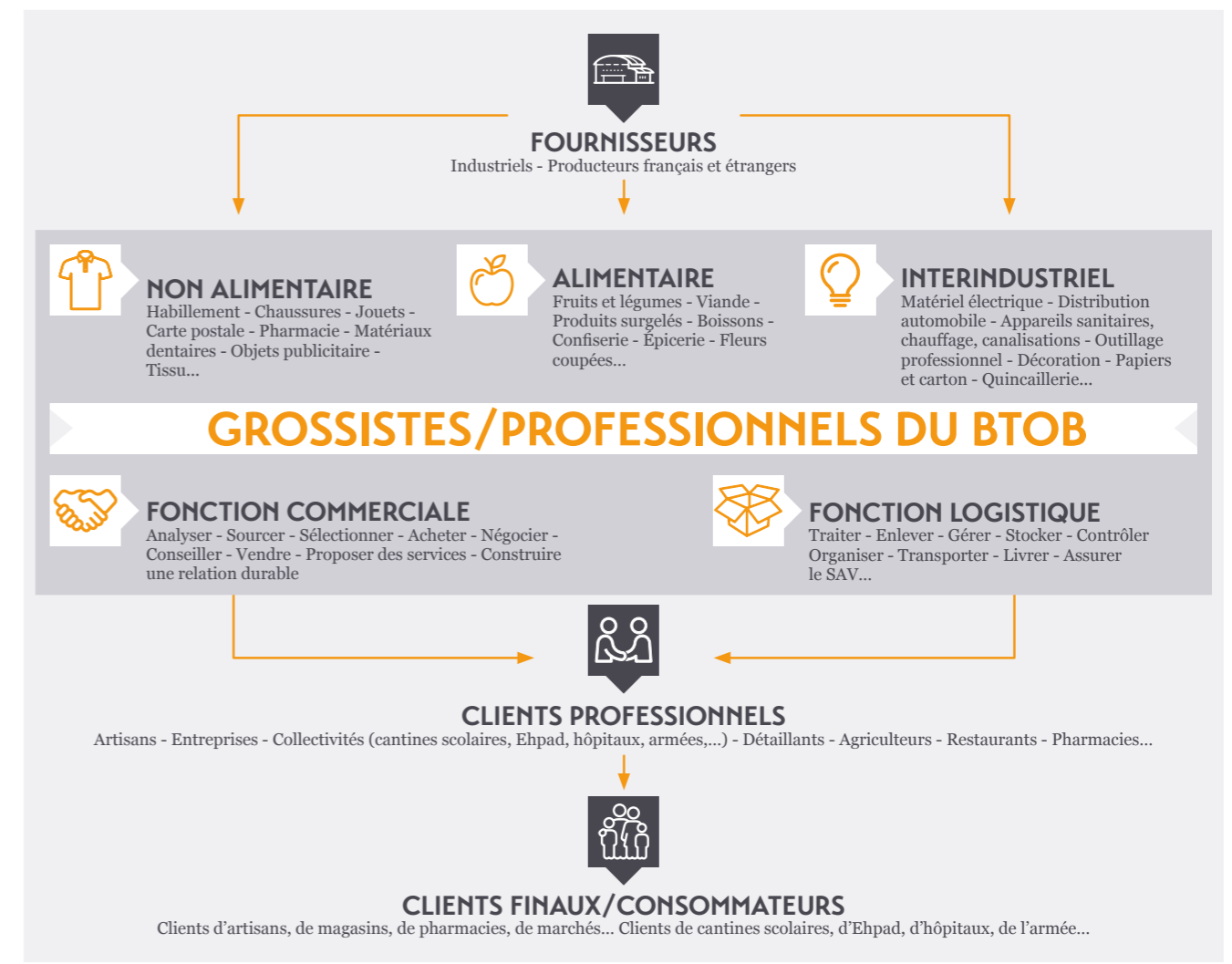
LES COMITÉS DE LIAISON CGI

- **Comité de liaison de l'Appro Bâtiment (CLAB)**
Rapporteur : Cyril Galy-Dejean, CGI
- **Comité de liaison Agro-Alimentaire (CLAA)**
Président : Christophe Loison, FEDALIS
Rapporteur : Pierre Perroy, CGI

(2) en remplacement de Franck BERNIGAUD - FNBM

Le commerce de gros, un acteur clé de l'économie française

Le commerce de gros consiste à sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues. Le rôle de conseil est central dans la fonction de grossiste, celui-ci étant un « apporteur de solutions », proposant un service complet à ses clients professionnels.



150 000 entreprises
réparties sur l'ensemble du territoire
dont **95 % de PME** - (INSEE 2017)

831 milliards €
de Chiffres d'affaires
(INSEE 2017)

43 %
de la valeur ajoutée du commerce
(INSEE 2017)

970 000 salariés
(INSEE 2017)

85 000 recrutements par an
Enquête « Besoins en main d'œuvre » 2020
Pôle Emploi / CREDOC

70 000 camions en circulation
soit 40 % du total des véhicules en compte propre

Vision d'avenir : construire ensemble la CGI de demain

Les organisations professionnelles n'échappent pas à la règle : savoir prendre du recul, de la hauteur pour mieux appréhender les nouveaux enjeux et attentes de leur écosystème. C'est la clé de l'efficacité, de la croissance et de la pérennité. C'est dans cette logique que notre confédération, à l'initiative de son Président Philippe Barbier, s'est engagée de façon déterminée dans une réflexion de fond dont l'objectif était de travailler de manière collective sur la raison d'être de la CGI, ses missions, son offre, son « business model » et d'écrire ainsi une nouvelle feuille de route pour les années à venir.

La genèse

Le coup d'envoi de ce travail a été donné il y a un an à l'occasion d'un séminaire stratégique du Bureau Exécutif. Une première occasion pour le Président et les membres du BE accompagnés d'un cabinet de Conseil de faire un état des lieux sans concessions et de se projeter dans un processus de changement profond de la CGI.

Une vision partagée

Le séminaire a clairement fait émerger quatre grandes ambitions communes et partagées pour la CGI :

- ▣ assurer la représentation, la valorisation et la défense du commerce de gros BtoB et de ses spécificités vers les différentes parties prenantes,
- ▣ être une plateforme de services mutualisés pour les fédérations en amplifiant ses domaines d'expertise (social, économie, fiscal) et sa palette de services,

- ▣ assurer le développement et la promotion des métiers du secteur auprès des jeunes et plus largement avec le monde de l'éducation et de la formation,
- ▣ être une véritable structure de veille, de réflexion, d'anticipation et de propositions.

Une méthodologie rigoureuse

Pour conduire ce travail de manière rythmée et efficace, construire la réflexion et imaginer des propositions opérationnelles sur l'organisation de la confédération, son offre de services, ses cotisations, et plus globalement ses moyens de financement, une méthodologie rigoureuse a été établie.

Les fédérations ont été consultées pour partager leur SWOT (matrice : forces/faiblesses, opportunités/menaces) de la CGI. Des groupes de travail thématiques ont été constitués sur la base du volontariat, impliquant pleinement les fédérations dans ce travail fondateur. Le rythme régulier des réunions et des échanges a permis, malgré la crise de la COVID-19 d'être au rendez-vous des objectifs initiaux.

Un engagement collectif et intense

Ce projet a été possible grâce à l'engagement intense des Fédérations et des membres du bureau. Aucun sujet n'a été laissé de côté dans ce travail rigoureux et complexe. Les 3 groupes de travail (N°1 : *Charte des relations CGI / organisations professionnelles adhérentes*, N°2 : *Offre de services et tarification*, N°3 : *Réforme du système de cotisations*) composés de fédérations volontaires, et pilotés par un binôme de délégués

généraux de fédérations et d'un élu du bureau exécutif ont produit des recommandations stratégiques et opérationnelles validées en BE en juin 2020 : un projet de Charte, celui d'offre de services et sa tarification, une proposition de nouveau barème de cotisations, soumis en Assemblée Générale le 16 septembre 2020.

Cette réforme, engagée collectivement, si elle n'a pas été simple, permet de poser les bases d'une CGI renouvelée, plus forte dans ses offres et dans sa vision d'avenir. Menée dans un contexte de crise cette démarche a démontré la force, l'efficacité du collectif et l'attachement de tous à notre Confédération.



Les événements qui ont rythmé l'année écoulée

28 ET 29 AOÛT 2019

RENCONTRES DES ENTREPRENEURS DE FRANCE DU MEDEF : UN STAND POUR LES GROSSISTES

Sur cet espace dédié à la mobilité propre dans le commerce de gros, la CGI a présenté le programme EVE, la charte Objectif CO₂, mais également le projet de Fab-Lab dédié à la logistique urbaine. Ces deux journées à l'hippodrome de Longchamp furent l'occasion de rencontrer l'ensemble des partenaires institutionnels de la CGI et d'échanger avec les participants sur l'évolution du métier de grossiste.

3 OCTOBRE 2019

DE LA LOI DITE « MACRON » À LA PRÉSIDENTIE MACRON : LA MODERNISATION DE L'ENCADREMENT DES RELATIONS COMMERCIALES DANS LE BTOB



180 personnes étaient présentes à l'Assemblée nationale à l'occasion d'un colloque co-organisé par la CGI, la FIM, la FIEEC et le GECO Food Service, avec la collaboration du député LREM du Val-de-Marne, Frédéric Descrozaille. Cette matinée d'échanges a permis de mesurer le chemin parcouru en matière de reconnaissance de la spécificité du BtoB sur le terrain des relations commerciales et de faire un point opérationnel, mais également politique sur l'ordonnance de la loi Égalim et son impact sur la vie des affaires dans le BtoB.

19, 20 ET 21 NOVEMBRE 2019



LA CGI AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le stand CGI était dédié aux grossistes, partenaires privilégiés des collectivités locales. Les différentes rencontres et rendez-vous ont permis de faire valoir les préoccupations et propositions du commerce de gros auprès des maires, élus et des responsables techniques des mairies, sur des sujets stratégiques tels que la logistique urbaine, l'économie circulaire ou l'alimentation en restauration collective. Trois conférences ont été organisées sur ces thématiques.

15 JANVIER 2020

CÉRÉMONIE DES VŒUX

La traditionnelle cérémonie des vœux de la CGI s'est tenue au sein de la Chambre de commerce Paris-IDF. Philippe Barbier est revenu sur les temps forts de 2019 (économie circulaire, construction d'AKTO, logistique et transport, fiscalité, relations commerciales...) et a annoncé la feuille de route 2020 pour la CGI. « Nous poursuivrons cet effort permanent de pédagogie et de communication sur la place du commerce de gros au sein de notre économie, et sur nos propositions. »



25 FÉVRIER 2020

LES ACTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE S'ENGAGENT

Les acteurs de la filière restauration collective, dont la CGI, ont co-signé une Charte d'engagement à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Didier Guillaume. Objectifs : viser 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de produits bio d'ici 2022 et, au-delà, favoriser une alimentation ancrée dans les territoires.

COVID-19 CHOC et RÉSILIENCE

Comme le reste de la planète, la France a subi et subit encore l'onde de choc de la COVID-19. Le 16 mars 2020, « le monde s'est arrêté », la France s'est confinée. « Sidération », « cataclysme », « crise inédite »... les mots nous manquent pour tenter de qualifier la violence de cet événement et ce que nous avons ressenti et vécu individuellement, collectivement, sur le plan personnel, familial, professionnel, collectif. Crise sanitaire d'abord, mais aussi sociétale, économique, écologique, la COVID-19 crée une perte de nos repères et nous impose de repenser nos modes de vie, notre rapport à l'autre, au travail, à la consommation... Retour sur cette crise, son impact et ses enseignements pour notre secteur.

Le commerce de gros dans la tourmente

Les 150 000 entreprises et le million de salariés du commerce de gros occupent une place centrale dans la chaîne du commerce : ils approvisionnent chaque jour les artisans du bâtiment, l'industrie, les garages, les pharmacies, les professions médicales et paramédicales, les magasins alimentaires de proximité, les commerces de bouche, la restauration collective, notamment scolaire, universitaire et hospitalière ou encore la restauration commerciale... Pour ces entreprises, à 95 % des PME, profondément ancrées dans nos territoires, irriguant leur tissu économique en lien étroit avec l'industrie et les producteurs, le choc a été terrible et immédiat. Pour beaucoup d'entre elles, la crise s'est soldée par un arrêt brutal et une perte quasi totale de leur chiffre d'affaires ; d'autres ont dû s'organiser pour assurer une continuité d'activités indispensables pendant le confinement.



La CGI mobilisée

Dès les prémices de la crise, la CGI a mis en place un dispositif opérationnel inédit et a mobilisé toutes ses ressources pour anticiper ce qui pouvait l'être.

Le 16 mars, l'équipe au complet a commencé à travailler « à distance » et a engagé une intense mission de coordination, d'information, d'accompagnement des fédérations et de leurs entreprises avec un objectif central : accompagner et aussi soutenir les entreprises du Commerce de gros. Au cœur de l'action et de la décision institutionnelle, en totale coordination avec ses fédérations, au plus près de ses adhérents, la CGI a déployé de façon intense, un plan d'action politique et d'information, pour tenter de limiter l'impact de la crise.

Une action institutionnelle et politique intense

La CGI a été présente et active dans les principales instances de négociation et d'information mises en place par les pouvoirs publics. Réactivée le 3 mars autour de Bruno Le Maire et d'Agnès

Pannier-Runacher, la cellule de crise de Bercy (cf. photo ci-dessus) à laquelle la CGI a participé chaque lundi a permis de relayer activement auprès du gouvernement les incidences croissantes de la crise sur les entreprises du commerce de gros. Cette instance a permis de partager avec les 80 fédérations et organisations professionnelles qui y participaient, des chiffres-clés, expériences, exemples concrets, actions spécifiques, et de peser sur les nombreuses décisions que le gouvernement a été amené à prendre depuis le début de la crise. La CGI a également échangé de manière quotidienne avec les acteurs du transport et de la logistique (Marc Papinutti, directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer - DGTIM, notamment) afin d'obtenir des levées d'interdiction de circuler. Elle est restée en contact permanent avec les pouvoirs publics afin d'éviter toute rupture de la chaîne logistique nationale. La CGI a expliqué la situation critique du commerce de gros, amont indispensable aux activités de restauration, bar, événementiel, lors de fréquentes réunions avec des représentants du

COVID-19

PROTÉGER LES ENTREPRISES DU COMMERCE DE GROS

Du choc initial aux perspectives de relance, la crise de la COVID-19 a « tout changé » en quelques semaines. Quel a été son impact immédiat sur le commerce de gros ? Comment la CGI a-t-elle agi, en coordination avec ses fédérations adhérentes, pour limiter ses conséquences sur les entreprises du secteur ? Comment envisager l'avenir et la reprise ? Voici quelques éléments de réponse.

gouvernement, du Sénat et de l'Assemblée nationale. Elle a fait de même avec la DGCCRF sur les délais de paiement ou encore avec le médiateur du crédit des entreprises, en organisant chaque jour des réunions collaboratives par filières sur le transport et la logistique, le secteur inter-industriel, l'alimentaire... Elle s'est, enfin, fortement mobilisée sur la demi-douzaine de projets de loi discutés au Parlement depuis le 15 mars pour que le cadre légal mis en place en urgence pour accompagner l'économie française dans la crise soit aussi favorable que possible aux différentes composantes du commerce de gros.

Une information constante et un accompagnement permanent

Des réunions bi-hebdomadaires avec les fédérations, des mails quotidiens aux adhérents, la production de notes techniques sur les aides de l'état et leur mise en œuvre, un SVP « hyper actif » en particulier sur le volet Social, ayant répondu à plus de **800 consultations** pendant la période de confinement, ont permis d'être au plus près du terrain et des besoins des entreprises du secteur. Mais au-delà de cet indispensable partage d'informations - celles venues du terrain pour faire comprendre l'impact de la crise aux politiques, comme celles venant de la CGI et de ses fédérations pour expliquer et accompagner les mesures -, c'est bien un grand élan de solidarité, d'implication, d'entraide que cette crise a également déclenché. Elle a démontré plus que jamais la force du collectif.



LA GESTION DE LA CRISE VUE PAR...

...l'équipe CGI

Philippe BARBIER,
Président de la CGI

Quel rôle ont joué les organisations professionnelles durant la crise ? Qu'en reprenez-vous pour l'avenir et le rôle de la CGI ? Économiquement parlant, les grossistes arriveront-ils à se remettre de cette crise ?

“Cette crise a été un puissant révélateur. Un événement qui impacte aussi brutalement et puissamment notre société, nos vies, notre économie, nos relations humaines ... qui aurait pu le prévoir ? Ce qui m'a marqué, c'est la capacité de mobilisation de nos organisations ; la CGI s'est adaptée très vite pour être opérationnelle et efficace auprès des fédérations, de leurs entreprises et du monde politique. Il a fallu soutenir, expliquer, accompagner, négocier... et c'est collectivement que nous l'avons fait. Cette crise et ses conséquences durables resserrent chaque jour un peu plus les liens de la CGI avec ses Fédérations.”

“Notre secteur, durement impacté, mettra du temps à se relever mais je crois à encore à la force du collectif pour trouver les solutions d'accompagnement techniques, économiques et politiques. Enfin, cette crise a mis en lumière le travail, l'engagement et l'utilité des organisations professionnelles... qui autour du Ministre de l'Économie et du Travail ont joué un rôle clé pour relayer la situation des entreprises de tous secteurs sur le terrain. La « désintermédiation » n'est plus à l'ordre du jour et je suis certain que la CGI comme ses homologues jouera un rôle décisif pour la reprise dans les mois à venir.”

Isabelle BERNET DENIN,
Secrétaire générale de la CGI

Les questions d'ordre social et RH ont été cruciales sur cette période de la COVID-19, comment vous êtes vous organisés en interne afin de répondre aux mieux aux attentes - et aux angoisses -, de vos fédérations adhérentes et de leurs entreprises ? Quel est « le sujet » qui vous a le plus monopolisé ?

“L'extrême brutalité des événements et la sidération des premières heures a très vite laissé place à la réalité du terrain : les entreprises du commerce de gros devaient "fermer", se mettre en télétravail, mettre des collaborateurs en chômage partiel, assurer la continuité de services prioritaires, informer leurs salariés... Nous avons été immédiatement confrontés à des centaines de questions nouvelles pour notre écosystème, comme pour nous et avons mobilisé nos énergies pour répondre à nos adhérents sur la mise en place du chômage partiel, sur les reports de charges sociales, les outils d'information sur les mesures barrières, le PGE etc... Nous avons apporté de l'information pro-active en matière sociale, fiscale, sanitaire, économique et réglementaire : tout ce qui est essentiel au bon pilotage des entreprises du secteur en temps de crise. Le sujet "Social", en première ligne des mesures du gouvernement, était le plus lourd à gérer avec chaque jour de nouveaux textes, de nouvelles mesures, qu'il fallait assimiler et rendre immédiatement accessibles pour nos adhérents. La crise sera durable et l'équipe de la CGI reste engagée aux côtés des professionnels pour les épauler chaque jour.”

Cyril GALY DEJEAN,
Responsable du département
Affaires publiques de la CGI

Faire reconnaître encore et toujours la place et le rôle des grossistes dans l'économie et la chaîne de valeur... Cela a pris tout son sens pendant cette crise de la COVID-19. Pensez-vous que désormais les représentants de l'État cernent davantage les périmètres du métier de grossistes et ses enjeux ? Quelles sont les prochaines étapes selon vous ?

“Nous travaillons depuis plusieurs années déjà à renforcer la visibilité du commerce de gros sur un plan institutionnel, que ce soit en direction des pouvoirs publics ou des organisations professionnelles de l'amont et de l'aval des différentes composantes de la profession. Lorsque la crise s'est déclenchée, nous avons pu très rapidement capitaliser sur ce travail et relayer les inquiétudes et attentes des entreprises du secteur, dans un contexte général de très forte tension. La mobilisation, au niveau territorial, de très nombreux chefs d'entreprises du commerce de gros alimentaire, non-alimentaire et interindustriel, en lien avec leur fédération de rattachement et en coordination avec la CGI, a été, à cet égard, d'une aide précieuse. C'est le principal enseignement que je retiens, à ce stade, de la crise, sous l'angle « affaires publiques ». La prochaine étape, idéalement, serait de structurer ces relais d'influence territoriaux qui permettent, que ce soit avec le gouvernement ou avec le parlement, d'ancrer dans le concret les messages que nous leurs adressons.”

...les fédérations adhérentes à la CGI

Hervé de Montclos,
Président de la FENNTISS⁽³⁾

“J'ai trouvé l'action de la CGI remarquable durant toute cette période, qu'il s'agisse du président Philippe Barbier comme de l'équipe toute entière. Mes adhérents m'ont dit avoir, eux aussi, apprécié son efficacité. L'équipe de la CGI a fait le maximum avec un grand M, pour tout le monde, en organisant des réunions quasi quotidiennes, qui permettaient de rendre compte de la situation au fur et à mesure, et de travailler sur toutes les nouvelles difficultés qui surgissaient. Ils nous ont aidés via des actions et des rapports remarquables. Leur action a été d'un grand soutien pour les chefs d'entreprise, qui se sont retrouvés très seuls au début de la crise.”

Philippe Jouveaux,
Président de la FND⁽⁴⁾

“La CGI a été très réactive. Elle a organisé beaucoup de réunions - jusqu'à une par jour pendant la période la plus critique - durant lesquelles elle nous communiquait les éléments importants. L'action du gouvernement était très difficile à suivre : un jour c'était blanc, le suivant c'était noir. Mais la CGI est toujours restée au fait des événements, elle nous a toujours transmis au plus vite les infos essentielles à diffuser auprès de nos adhérents.”

⁽³⁾ Fédération Nationale du Tissu
⁽⁴⁾ Fédération Nationale de la Décoration

Apprendre de la crise et assurer la reprise

Dans une économie française mise à rude épreuve par un arrêt quasi total de ses activités durant plus de 2 mois et qui a soutenu ses entreprises par des mesures inédites, indispensables mais coûteuses, comment déployer et créer une vraie dynamique de reprise ? Repenser le modèle ? Restaurer la confiance ? Les perspectives économiques et sociales inquiètent. Les plans de relance sont effectifs et devront être ajustés au fil des événements.

Le commerce de gros, qui fournit les professionnels des secteurs alimentaire, non-alimentaire et inter-industriel est très touché même si il connaît des situations diverses. Pour analyser la gestion de cette crise et penser l'avenir du commerce de gros, la CGI a choisi de lancer une grande enquête auprès de ses fédérations adhérentes et des professionnels. La crise a également

révélé de nouveaux besoins en matière de compétences professionnelles ; pour bien les cerner, l'OPCO AKTO, opérateurs de compétences des services à forte intensité de main d'œuvre, réalise une enquête sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises du secteur en termes d'organisation et de besoins. Elle a été adressée aux entreprises de la branche des commerces de gros pour des résultats partagés à l'automne 2020.

La seule certitude de cette « sortie » de crise est que la force du collectif, malgré les différences et parfois les divergences, a été décisive. Cette leçon renforce la position et l'action de la CGI qui a encore gagné en proximité avec ses fédérations, les entreprises du commerce de gros, et l'ensemble de son écosystème institutionnel. C'est une richesse que la CGI souhaite entretenir et développer durablement.

Des négociations dynamiques dans un contexte inédit



Signataire et négociateur de la convention collective 3044 (Commerces de Gros), la CGI développe un dialogue social permanent et constructif entre les différents partenaires. Plus que jamais, avec la crise de la COVID-19, il a fallu s'adapter et poursuivre dans des conditions complexes des négociations dynamiques et de qualité. Ainsi, des mesures exceptionnelles de soutien aux salariés et aux entreprises pendant la période de crise sanitaire ont été négociées dans la CCN 3044, des mesures financées par le fond social de branche et mises en œuvre par les Institutions de Prévoyance. Par ailleurs, cette année, un accord revalorisant les minima conventionnels dans la CCN 3044 a été signé ainsi qu'un accord sur la mise en œuvre du dispositif de Pro A qui permet de déterminer les certifications éligibles et donc leur prise en charge par l'OPCO. Suite aux ordonnances Macron, les dispositions relatives au dialogue social et aux institutions représentatives du personnel devaient être réactualisées : c'est chose faite grâce à un récent accord. Enfin, l'accord relatif au développement du dialogue social, qui instaure une contribution patronale à la charge des entreprises de la branche, a lui aussi été signé.

SVP SOCIAL : mobilisé pour répondre aux adhérents

En un an, le SVP Social de la CGI a reçu plus de 2 000 appels, dont 760 du 13 mars au 31 mai. Une affluence record dans un contexte de crise inédit et une équipe de la CGI mobilisée pour répondre aux questions des adhérents sur le chômage partiel, la possibilité d'imposer des congés payés, l'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires... etc.



Restructuration des branches pro-activité et vigilance



Avec la parution en février 2020, d'une version intermédiaire du Rapport Romain sur la restructuration des branches professionnelles, c'est désormais l'objectif d'un paysage conventionnel d'une centaine de branches qui est affiché. La CGI qui regroupe 32 fédérations professionnelles et une dizaine de conventions collectives s'inscrit dans une réflexion de regroupement des branches selon une logique de fonction économique similaire, de proximité des métiers, des emplois et des compétences. Dans l'attente du rapport Romain définitif, la CGI reste proche des instances décisionnaires et très attentive aux évolutions nouvelles de la représentativité dans un contexte 2020 incertain.

AKTO

une année décisive et un lancement réussi



Issu de la réforme de la Formation Professionnelle du 5 septembre 2018, le nouvel OPCO des services à forte intensité de main d'œuvre, AKTO est né de la fusion entre 4 OPCA : Intergros pour le commerce de gros, FAF-TT pour le travail temporaire, FAFIH (hôtellerie, restauration tourisme) et OPCALIA pour le Medef.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020, AKTO est un OPCO important qui compte 1 020 collaborateurs, gère plus d'1 milliard de fonds, et développe son action au service des branches, des 250 000 entreprises adhérentes et de leurs 4 millions de salariés.

Après l'intense processus de création de l'OPCO en 2019, sa mise en place opérationnelle est effective. La CGI occupe 12 sièges au sein de son Conseil d'Administration dont Philippe Barbier est Trésorier. La CGI est par ailleurs très impliquée dans les Commissions paritaires Interbranches et au sein des Commissions transversales (Alternance, moins de 50 salariés, Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, Certifications) qui permettent un partage des meilleures pratiques entre les différents secteurs. Enfin, les Sections Paritaires Professionnelles permettent de conserver l'identité et de définir les priorités et enjeux de chaque branche à l'image de la SPP des Commerces de Gros et des Commerces de Gros en Quincaillerie.

Ce nouvel ensemble est donc fonctionnel et permet d'envisager positivement l'avenir de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance pour l'ensemble du Commerce de Gros, de ses entreprises et de ses salariés.

www.akto.fr

“Si le dispositif des CQP est toujours plébiscité par les salariés et les entreprises, cette année a été contrastée, en raison de la mise en place du nouveau dispositif PRO A et surtout de la COVID-19. Nous sommes confiants dans le redémarrage prochain des CQP des fonctions Vente, Management et Logistique.”

Isabelle Bernet-Denin, Secrétaire Générale de la CGI



CGI CAMPUS se réinvente

« Intéressement, participation et épargne salariale », « Index égalité Hommes/femmes », « Salariés itinérants et commerciaux : contrat, rémunération, temps de travail,... », les thèmes des formations proposées par CGI Campus sont nombreux et adaptés aux spécificités du Commerce de Gros et aux attentes des entreprises du secteur. Cette année si particulière marquée par la réforme de la formation professionnelle et par la crise de la COVID-19 a permis à CGI Campus de repenser son modèle vers un développement significatif des formations à distance. Cette approche, à l'étude également pour les évaluateurs CQP, ainsi que la possible extension de l'accord PRO A pour les salariés en poste, dessinent des perspectives encourageantes pour l'activité de CGI Campus en 2021.

www.cgicampus.fr

Les Grossistes, acteurs engagés pour une restauration collective de qualité et durable



Dans le prolongement de la conférence organisée par la CGI au Salon des Maires (cf. Article page 7) en novembre 2019 sur le thème « Une alimentation saine, sûre et durable en restauration collective : c'est possible ! », la CGI a signé la Charte d'engagement de la filière de la restauration collective pour une alimentation saine et durable, au Salon de l'Agriculture 2020, en présence du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Acteur majeur des circuits courts, le Commerce de Gros est indispensable pour fournir les 80 000 lieux et près de 4 milliards de repas servis chaque année en restauration collective. Lors de la signature de cette Charte, Philippe Barbier, président de la CGI a réaffirmé que « Le Commerce de gros

s'engage à promouvoir une alimentation de qualité répondant aux aspirations des convives et aux budgets alloués ». C'est la mobilisation conjointe de tous les acteurs qui garantira l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la charte : 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de produits bio d'ici 2022 et une alimentation toujours plus ancrée dans les territoires.

Pratiques Commerciales dans le BtoB, la CGI fait le point

Alors que les pratiques commerciales du commerce de gros font désormais référence dans le code du Commerce, la CGI a organisé le 3 octobre 2019, avec le soutien du député Frédéric Descrozailles, un colloque à l'Assemblée nationale sur le thème « De la loi dite « Macron » à la Présidence Macron : la modernisation de l'encadrement des relations commerciales dans le BtoB ». 180 personnes, professionnels du BtoB, du BtoC, fédérations professionnelles, institutionnels, politiques, représentants de la CEPC et de la DGCCRF ont activement participé à cette matinée

d'échanges, dont l'objectif était de mesurer le chemin parcouru en matière de reconnaissance de la spécificité du BtoB sur le terrain des relations commerciales et de faire un point opérationnel, mais également politique sur l'ordonnance de la loi Egalim et son impact sur la vie des affaires dans le BtoB. Au-delà de la qualité des échanges techniques sur l'évolution du cadre légal et l'impact d'Egalim dans les pratiques commerciales, un tel rendez-vous permet de mettre en lumière auprès des parlementaires les différences entre le BtoB et le BtoC.

SIÈGES ET MANDATS

La CGI représente le commerce de gros, ses spécificités et sa diversité, dans de nombreuses instances consultatives et décisionnaires économiques :

- CEPC : commission d'examen des pratiques commerciales
- CNA : conseil national de l'alimentation
- CNRC : conseil national de la restauration collective
- Comité Commercial France Filière Pêche
- Comptes commerciaux de la nation
- Observatoire des délais de paiement
- Observatoire de la sécurité des moyens de paiement
- Observatoire des prix et des marges
- MEDEF : Commission Fiscale, Commission Économie, compétitivité et finance, Commission réforme publique et simplification, Commission transition écologique et économique...

(5) Association pour l'Achat dans les Services Publics

AGEC

engagement et vigilance de la CGI

Sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite Loi AGECE, promulguée en février 2020. Très attentif à l'impact sur l'environnement de ses activités, le Commerce de Gros alimentaire, non-alimentaire et interindustriel, est engagé de longue date dans le développement de pratiques vertueuses. La loi AGECE comprend plusieurs axes qui l'impactent fortement ; la CGI fait donc entendre les spécificités du commerce de gros et les conditions d'une mise en place efficace de ces mesures, dans un calendrier réaliste.

REP élargie : entre espoir et inquiétude

La loi AGECE réforme en profondeur la responsabilité élargie du producteur (REP) en y intégrant de nouvelles catégories dont celle des matériaux, produits et équipements de construction. Échaudée par le précédent de la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015, qui faisait peser une obligation de reprise des déchets du bâtiment sur les seules entreprises de la distribution professionnelle, la CGI s'est fortement mobilisée afin d'obtenir que cette charge soit mutualisée avec l'ensemble des acteurs de la filière. C'est le message qu'elle a porté dans le cadre des travaux préparatoires de la loi, en lien avec le groupe de travail dit des « 14 »⁽⁶⁾, réunissant l'ensemble des organisations représentatives de la filière bâtiment.

Le résultat final, qui replace l'obligation de reprise distributeur dans le cadre d'une nouvelle filière à responsabilité du producteur qui organisera un partage de charge plus équitable, va « dans le bon sens »... L'enjeu est désormais de s'assurer que les décrets d'application en cours de préparation tiendront pleinement compte des contraintes spécifiques pesant sur la distribution professionnelle.

Emballages : une dynamique anti-plastique, OUI, mais...

La loi AGECE souhaite une réduction drastique du plastique à usage unique à court terme. Si l'objectif est vertueux, l'appliquer sans délais ni alternative opérationnelle soulève d'importantes difficultés pour de nombreux acteurs du secteur. À titre d'exemple, pour la distribution automatique de boissons, qui compte 600 000 machines en France, il n'y a pas de solution technique efficace pour remplacer les 4 milliards de gobelets plastiques dans les délais impartis, soit le 1^{er} janvier 2020. C'est le message que la CGI appuie auprès du gouvernement sur la problématique des plastiques à usage unique : « aller vers leur disparition, oui, mais sur la base d'un calendrier réaliste, calé sur l'émergence de solutions techniques de remplacement économiquement viables ». C'est l'objectif de son engagement au sein du groupe de travail « Emballages plastiques à usage unique et stratégie 2040 » du Ministère de la Transition Écologique ; un travail de fond collectif pour définir les conditions des 3 « R » : réduction, réutilisation ou récupération du plastique à horizon 2040.



Non au gaspillage alimentaire

Le Commerce de gros est le premier partenaire de la RHD⁽⁷⁾. Adeptes des circuits courts et générateur d'un taux de casse alimentaire très réduit⁽⁸⁾, il est très actif en matière de dons aux associations. C'est la raison pour laquelle la CGI s'est opposée au projet de certains députés de contraindre à l'excès, dans le cadre de la loi AGECE, les conditions de cette donation. Ce projet prévoyait en particulier d'obliger le donateur à reprendre, sur le site de redistribution, les denrées alimentaires restantes, au risque de décourager les dons au regard de l'impact sanitaire, juridique et environnemental d'une telle mesure, irréaliste dans les faits. Par ses multiples actions, la CGI a obtenu le retrait de cette obligation. Elle participe, par ailleurs activement au groupe de travail « Indicateurs et mesures » mis en place par l'ADEME dans le cadre du pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire qui produira un rapport complet fin 2020.

(6) AIMCC, CAPEB, CGI, FDME, FEDEREC, FFB, FNADE, FNAS, FNBM, FND, Union Sociale pour l'Habitat, SEDDRé, SNEFID, UNICEM

(7) Restauration Hors Domicile

(8) de 0,17 à 0,6 % des volumes de produits

Projets de loi de finances rectificative : la CGI mobilisée

Dans le contexte exceptionnel de la COVID-19, les trois premiers projets de loi de finances rectificative pour l'année 2020 (PLFR) votés en mars, avril et juillet ont instauré des mesures d'urgence inédites, pour un montant de 136 milliards d'euros. Les secteurs de l'Hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel, immédiatement et fortement impactés par la crise, ont été entendus et soutenus. La CGI grâce à une action constante,

concertée et déterminée a fait en sorte que l'impact de la crise sur l'amont et donc sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Commerce de Gros soit compris et pris en compte par les pouvoirs publics. À chaque PLFR, la CGI s'est fortement mobilisée, par exemple, par le dépôt de plusieurs amendements au Parlement, en juin, sur les conditions d'accès aux aides pour les entreprises du Commerce de Gros et leur amont. Nouveau

gouvernement, nouvelles municipalités plus « vertes », propositions de la Convention Citoyenne sur le Climat, le plan de relance du gouvernement s'annonce décisif et fait la part belle aux questions environnementales. Un thème majeur auquel la CGI et ses Fédérations sont attentives et force de proposition entre autres sur les sujets de rénovation thermique des bâtiments ou de renouvellement des flottes de véhicules.

Report temporaire de la suppression du tarif réduit de gazole non-routier (GNR)

La loi de finances pour 2020 avait acté la disparition progressive du tarif réduit de GNR qui devait se faire en trois étapes (plus 0,18€ au 1^{er} juillet 2020, plus 0,12€ au 1^{er} janvier 2021, plus 0,09€ au 1^{er} janvier 2022). Le recours à ce carburant est massif dans le commerce de gros, qui l'utilise notamment pour les blocs froid de ses véhicules. L'incidence financière de cette suppression sera donc lourde.

La CGI a abondamment alerté le gouvernement sur celle-ci, dans

un contexte aggravé par la crise de la COVID-19. Elle a temporairement été entendue puisque, dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative votée fin juillet 2020, cette suppression a été reportée au 1^{er} juillet 2021. À noter cependant, celle-ci interviendra désormais en une seule fois.

Sur fond de montée en puissance des exigences environnementales, la sortie du GNR reste donc, plus que jamais, un sujet d'actualité.

Logistique urbaine et ville durable, une équation possible



Le dérèglement climatique et l'attention légitime de la société pour les sujets environnementaux impactent de manière croissante les politiques publiques en matière de circulation des personnes et des marchandises. L'activité des grossistes-distributeurs en France représente 15 % des mouvements journaliers et 64 % des grossistes réalisent des livraisons en milieu urbain. Assurer la livraison quotidienne en produits alimentaires et non alimentaires est en effet indispensable à la vie quotidienne des Français, des commerces, des entreprises... et pourtant les problématiques d'accès aux villes se multiplient. C'est donc bien logiquement que la CGI et ses fédérations se sont impliquées de longue date dans la réflexion sur l'impact environnemental de leurs activités. Avec le soutien de la CGI, l'IFSTTAR⁽⁹⁾ a conduit une étude « Mobilité des marchandises dans la ville durable : les nouveaux enjeux de l'action publique locale » auprès de 20 villes françaises représentatives de la diversité des situations locales. Présentée en avant-première au Salon des Maires de France en novembre 2019 à l'initiative de la CGI, et dans la perspective des élections municipales, cette étude de l'IFSTTAR a alimenté des échanges constructifs entre grossistes-distributeurs et élus sur la transition énergétique, les nouvelles contraintes d'accès en ville et les pistes de solutions pour l'avenir.

En cohérence avec ce travail, la CGI a déposé un dossier conjoint avec l'Agence de la transition écologique - ADEME et le Cerema⁽¹⁰⁾ qui a été retenu, dans le cadre d'un appel à projets, par le ministère de la Transition écologique. Ce projet nommé Interlud⁽¹¹⁾ a pour objectif de favoriser les économies d'énergie dans le transport de marchandises en milieu urbain dense. Les cibles sont les collectivités territoriales et les acteurs économiques impliqués dans la distribution urbaine du dernier kilomètre. Interlud accompagnera a minima 50 collectivités territoriales dans la mise en place de chartes de logistique urbaine durable qui tiendront compte des réalités opérationnelles propres à leur territoire. La CGI, à travers la SASU Logistic-Low-Carbon aura pour rôle de sensibiliser les grossistes mais également les transporteurs aux enjeux que représentent de telles chartes, dans une logique collaborative entre acteurs publics et privés, pour aboutir à leur signature au niveau national.

EVE l'engagement volontaire des grossistes



Le programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement), piloté par les pouvoirs publics (Agence de la transition écologique - ADEME, ministère de la Transition écologique, ministère des Transports) vise une réduction des GES⁽¹²⁾ produits, entre autres, par la distribution urbaine. 250 nouvelles entreprises ont rejoint le programme EVE en 2019, ce qui représente 15 800 véhicules et 18 500 conducteurs impliqués dans la démarche : un signe très positif d'une prise de conscience globale et d'une volonté d'agir concrètement de manière pro-active. La CGI, très présente sur le terrain, sensibilise et forme gratuitement les grossistes disposant de véhicules de livraison en compte propre ; elle a ainsi assuré une centaine de sensibilisations.

Sur le plan institutionnel, la CGI porte la voix et la volonté de la profession de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, dans de nombreux événements, par exemple lors des « Rendez-vous du transport et de la logistique éco-responsables » à Paris en septembre 2019.

Le renouvellement de la convention EVE pour la période 2021-2023 est en cours de négociation.

(9) Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
(10) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
(11) Innovations TERritoriales et Logistique Urbaine Durable
(12) Gaz à Effet de Serre

Prélèvement à la source

Un an après sa mise en place, les entreprises du commerce de gros ont passé le pas du « P.A.S. », avec sérieux et engagement. Formations, SVP et accompagnement au quotidien par la CGI ont facilité la mise en place effective de ce nouveau dispositif.

Le Commerce de Gros, toujours plus connecté avec les jeunes grâce à BtoB my Job !

Avec près d'un million de salariés partout en France et 85 000 recrutements chaque année, le commerce de gros est l'un des secteurs clés de l'économie, qui par sa position dans la chaîne de valeur du commerce, est souvent peu connu ou mal compris des jeunes. Et pourtant le Commerce de Gros recrute et a besoin de talents !

Développer aujourd'hui l'attractivité du Commerce de Gros auprès des jeunes pour former et attirer les talents de demain, a toujours été une des missions clé de la CGI. C'est pourquoi elle a engagé depuis longtemps, un travail de fond, sous la bannière de BtoB my Job !, qui permet de disposer des formations adaptées aux enjeux du secteur et aux attentes des entreprises, d'informer les jeunes collégiens et lycéens, très tôt dans leur parcours de l'existence de la filière, des études adaptées, des métiers et des nombreux débouchés du commerce de gros et enfin de proposer aux étudiants en cours ou en fin d'études des rencontres avec des professionnels, des stages et des offres d'emplois.

En plus des nombreuses actions de terrain comme les neuf réunions régionales qui ont permis de toucher cette année 1 300 étudiants de BTS et apprentis partout en France, les salons (le Mondial des Métiers 2019) et les publications comme les "Guides des Métiers dans le Négoce Bâtiment"

diffusés dans plus de 150 établissements, BtoB My Job ! a choisi de rénover en profondeur sa présence sur le web pour renforcer sa visibilité et son accessibilité auprès de ses publics.

Après plusieurs mois de travail, le site btobmyjob.fr piloté par les équipes d'AKTO en coordination avec la CGI, a été lancé. Ce nouveau site qui répond autant aux problématiques d'attractivité qu'à la volonté de promouvoir l'alternance comme moteur d'une insertion professionnelle réussie, a été spécialement conçu pour orienter des jeunes en recherche de stages ou d'emplois vers les métiers et les entreprises du commerce de gros BtoB : en plus des offres auxquelles ils peuvent répondre en direct, ils ont accès à une information complète sur le secteur, ses métiers et ses opportunités. Ce site permet également aux entreprises de déposer des offres d'emploi et de stages, de consulter la CVthèque et d'accéder à une carte des établissements formant en alternance aux métiers du commerce de gros BtoB dans leur région. Un panorama complet des métiers et des offres et un accès concret à l'emploi font de ce site un outil très opérationnel au service du commerce de gros et de ses entreprises.

www.btobmyjob.fr

“Sur le terrain, les jeunes plébiscitent les métiers du commerce de gros : plus de CDI, de meilleurs salaires, des évolutions de carrière dynamiques et des métiers passionnants. Nous mettons tout en œuvre pour le faire toujours plus savoir et pour voir les 85 000 recrutements annuels du secteur en France, chaque année.”

Hugues Pouzin, Directeur général de la CGI



Commissions Professionnelles Consultatives : la CGI force de propositions

Les CPC sont des Commissions Professionnelles Consultatives dont le rôle est d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression des référentiels de diplômes et titres à finalité professionnelle visés par l'État. La CGI, attentive à la cohérence entre les enseignements dispensés et les attentes des entreprises du Commerce de Gros, siège au sein de la CPC du Commerce et de la CPC Mobilité-Logistique. Elle est force de propositions au sein de ces instances. Cette année elle a, entre autres, contribué à la rénovation du BTS TC qui devient le BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques (CCST) en motivant ses avis grâce aux résultats de groupes de travail composés d'enseignants et de professionnels, et à une étude réalisée auprès des entreprises du commerce de gros pour recenser leurs attentes en matière de compétences. Une valeur ajoutée utiles aux prises de décision des CPC et des Ministères qui encadrent leurs travaux.

Netinvet bientôt 10 ans !



Le réseau européen Netinvet dont la vocation est de promouvoir la mobilité des étudiants en cursus de formation professionnelle en transport, logistique, commerce international et distribution de pièces détachées automobile dans toute l'Europe, rencontre toujours un vif succès auprès des jeunes et des établissements, bientôt 10 ans après sa création. Avec 105 établissements engagés dans 13 pays européens, le développement des échanges est significatif, même si cette année bousculée par la COVID-19 n'a pas permis la mise en œuvre de tous les stages et empêché la tenue de la traditionnelle Assemblée générale, reportée à fin septembre 2020.

Intégré au programme ERASMUS+, Netinvet travaille à la définition de standards communs favorisant les échanges entre pays, la cohérence de l'offre de formation, la mise en place de parcours de formations flexibles et la validation des acquis.

Sur ce dernier point, entre autres projets structurants de l'année, Netinvet a déposé auprès d'ERASMUS à Bordeaux, un dossier de méthodologie visant à faciliter la notation et valoriser les acquis d'expérience en stage des étudiants du réseau.

Très investie depuis la naissance de Netinvet, la France qui en occupe la présidence en la personne d'Hugues Pouzin, souhaite développer la participation active d'autres pays du réseau, dans la perspective de l'évolution de la gouvernance du réseau en 2021. C'est dans cette logique qu'une révision des statuts est à l'étude ; cette année de transition qui s'ouvre devrait donc permettre de mobiliser de nouvelles énergies pour que le réseau Netinvet grandisse encore, et procure aux entreprises du commerce de gros partout en Europe des étudiants formés et ouverts à l'international.

www.netinvet.eu

Focus sur la CCNIE 3100

La CGI est signataire et négociateur de la Convention Collective Nationale de l'Import Export et du Commerce International 3 100 qui regroupe 3 849 entreprises et plus de 41 000 salariés.

- 94 % de ces salariés sont en CDI,
- 64 % à temps plein,
- 70 % sont cadres et agents de maîtrise,
- Enfin 48 % de ces salariés travaillent en Île-de-France.

Cette année a été marquée par la négociation de plusieurs accords importants :

- ▣ Accord du 12 novembre 2019 actant une nouvelle dénomination plus moderne de la CCNIE : convention collective de l'import-export et du commerce international,
- ▣ Accord du 14 janvier 2020 revalorisant les minima conventionnels,
- ▣ Accord du 16 juin 2020 relatif à des mesures exceptionnelles de soutien aux salariés et entreprises pendant la période de crise sanitaire, financées par le fond social de branche et mises en œuvre par les institutions de prévoyance.



CONTACT

Confédération du commerce de gros et international (CGI)

18, rue des Pyramides 75001 Paris

Tél. 01 44 55 35 00

cgi@cgi-cf.com - www.cgi-cf.com

 @CGI_CF

 CGI-Confédération du commerce de gros et international

